



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE

**DU 14 NOVEMBRE 2023**

## POUVOIR

Nous soussignés,

**Société**<sup>1</sup>.....

Sise<sup>2</sup>....., immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le numéro.....;

**Ou**

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame ..... domicilié(e).....  
....., titulaire de la carte d'identité nationale n°..... ;

**propriétaire de**<sup>3</sup>.....**actions**<sup>4</sup> de la société **BANK OF AFRICA (la Société),**  
**donne ou donnons, par la présente, pouvoir à :**

Monsieur ou Madame ..... demeurant.....  
....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

**Ou**

**La Société**<sup>5</sup>.....

Sise<sup>6</sup>....., immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le numéro.....;

à l'effet de nous/me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement** qui se tiendra **le mardi 14 novembre 2023 à 11 heures** par visioconférence aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant (**l'Assemblée Générale**) :

1. Nomination d'Administratrices Indépendantes ;
2. Questions diverses ;
3. Pouvoirs en vue des formalités légales.

<sup>1</sup> Dénomination sociale

<sup>2</sup> Adresse du Siège Social

<sup>3</sup> Nombre d'actions

<sup>4</sup> Si vos actions sont au porteur, vous devrez accompagner ce présent document d'une attestation de blocage.

<sup>5</sup> Dénomination sociale

<sup>6</sup> Adresse du Siège Social

En conséquence, assister à ladite Assemblée Générale, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes et s'abstenir, le cas échéant, sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer toute feuille de présence, procès-verbaux et autres documents et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à .....le .....

Signature<sup>7</sup>

#### **RAPPEL**

**A défaut d'assister personnellement**, les Actionnaires peuvent donner procuration à un autre Actionnaire, ou à leur conjoint ou à un ascendant ou descendant, ou à toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, en vertu de l'article 131 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la **Loi 17-95**).

Pour toute procuration d'un Actionnaire donné sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale pourra émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées et agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de Résolutions (article 131 de la Loi 17-95. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

---

<sup>7</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »